



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°332 DU 22 AU 28 AOÛT 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 3 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés et 3 torturés.

Parmi les victimes figure 1 femme tuée.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers et des militaires sont pointés

du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.

Des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice et aux DESC ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i>	3
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	3
<i>I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES</i>	3
<i>I.3. DE LA JUSTICE</i>	4
<i>II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	4
<i>III. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	4
<i>IV. CONCLUSION</i>	5

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRARUDI	: <i>Brasseries et Limonaderies du Burundi</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
DESC	: <i>Droits Economiques, Sociaux Et Culturels</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
PNB	: <i>Police Nationale du Burundi</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SPP	: <i>Servitude Pénale Principale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Ngozi

En date du 25 août 2022, sur une rive de la rivière Nyakijima, colline Gisagara, zone Mivo, commune et province Ngozi, un corps sans vie d'Astérie Miburo, âgée d'une quarantaine d'années, a été retrouvé à moins d'un kilomètre d'une position policière et d'une barrière des membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime est originaire de la colline Mwangere de la même zone était allée réclamer le paiement de son argent chez un pasteur propriétaire des champs de cultures sur lesquels elle veillait. Selon les mêmes sources, en date du 20 août 2022, la victime avait organisé des cérémonies de levée de deuil définitive de son époux. Les auteurs ainsi que les circonstances du crime n'ont pas été connus.

Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mutimbuzi, Bujumbura rural

En date du 26 août 2022, vers 7 heures du matin, au bord de la rivière Rusizi, dans le secteur Kinyinya I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une quarantaine d'années, a été retrouvé. Selon des sources sur place, des habitants de la localité qui voulaient s'approcher du lieu de découverte de ce cadavre ont été dispersés par un groupe de membres de la milice Imbonerakure. Selon les mêmes sources, le corps présentait des blessures fraîches et a été immédiatement enterré à plat ventre, au bord de cette même rivière Rusizi sur l'ordre d'Hussein Ntahetwa, chef de zone Gatumba.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Une personne suicidée en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 24 août 2022, vers 9 heures du matin, sur la colline Rubuga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, un surnommé Dumba, âgé de 29 ans, père de deux enfants, membre du parti

CNDD-FDD, cultivateur s'est suicidé à l'aide d'un poison des souris. Selon des sources sur place, cet homme ne s'entendait pas avec sa femme qui l'accusait de ne pas chercher la ration pour la famille et sa femme disait qu'elle travaillait seule pour la famille.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Deux personnes torturées en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 août 2022 indique qu'en date du 19 août 2022, sur la colline Ngomante, commune Giharo, province Rutana, Munezero, conducteur de taxi-moto, de la colline Bugondo et un infirmier de l'hôpital appelé « chez Buyoya » ont été tabassés à coups des mains et de pied un responsable provincial du SNR à Rutana. Selon des sources sur place, Munezero a d'abord été blessé fusillé au niveau du bras par ce responsable provincial du SNR, très tôt le matin quand il était avec Ferdinand, conducteur de taxi-moto, en provenance de la Tanzanie et ils transportaient du carburant frauduleux mais Ferdinand de la colline Kabingo a pu se sauver. Selon les mêmes sources, ce responsable du SNR a battu l'infirmier quand il l'a trouvé en train de soigner Munezero. Deux patrons de ces deux conducteurs

de taxi-moto, Vianney de la colline Butezi et Runyabuye de la colline Kabingo, qui étaient venus les voir ont été arrêtés par ce responsable provincial avant d'être libérés après lui avoir payé 1 million de fbu chacun de rançon.

Un détenu amputé de ses parties génitales en commune et province Rumonge

En date du 23 août 2022, vers 17 heures, au cachot du commissariat provincial de Rumonge, Célestin Sakubu, âgé de 44 ans, père de 3 enfants, est revenu des latrines après que ses parties génitales aient été amputées¹. Selon des sources sur place, dès son retour, ses codétenus ont constaté qu'il saignait beaucoup et ont alerté la police. Selon les mêmes sources, un policier qui est intervenu, a trouvé le pénis et les testicules de la victime sur un siège des latrines et les a fait enterrer. Sakubu a été conduit à

¹Dans ce cachot du commissariat de police, la victime a subi des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

l'hôpital public de Rumonge pour des soins médicaux. En date du 22 août 2022, vers 2 heures du matin, Sakubu avait été arrêté au Camp militaire de

Rukinga où il s'était introduit et il y avait battu un commandant dudit Camp lors d'un interrogatoire avant d'être remis à la police de Rumonge.

I.3. DE LA JUSTICE

Procès de flagrance au TGI de Kayanza

Dans l'après-midi du 24 août 2022, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, au TGI de Kayanza, un procès de flagrance contre Régine Miburo, Spéciose Ciza, Vénantie Bukuru, Jean Mate-so, Soter, Thomas Mvuyekure et Emmanuel Twagirayezu, tous originaires de la commune Kabarore en province Kayanza a été tenu par le TGI Kayanza en les accusant d'atteinte à l'économie nationale dans la vente frauduleuse des minerais. Selon des sources sur place, Vénantie, Spéciose et Régine qui avaient été appréhendées sur la colline Kivuvu, commune

Kabarore quand elles transportaient des minerais de type coltan sous leurs vêtements au niveau des hanches, la nuit du 21 août 2022, ont été condamnées à cinq ans de SPP et une amende de cinq millions chacune. Selon les mêmes sources, Jean Mate-so et Emmanuel Twagirayezu, propriétaires de ces mines promettaient à ces femmes de leur payer une somme de 500 fbu par kilogramme, une fois arrivées à la frontière des collines Kibuba et Rya-mukona. Ces hommes ont été condamnés à une peine de servitude pénale à perpétuité principale de dix ans et à une amende de dix millions de fbu chacun.

II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Privation d'eau potable aux habitats de deux collines en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 août 2022 indique que depuis le mois de novembre 2021 jusqu'au 28 août 2022, des habitants des collines Kiranda et Muyange, zone et commune Bugenyuzi sont privées d'eau potable par le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye. Selon des sources sur place, la cause est que la source qui alimentait les deux collines a été déviée vers la propriété du Président de la République sise sur la colline Gashanga, zone et commune Bu-

genyuzi. Plus de 500 ménages ainsi que l'ECOFO Muyange qui compte plus de 400 écoliers sont ainsi privés d'eau et il y a risque d'être atteints par des maladies des mains sales. Les bornes fontaines qui étaient construites sur les deux collines sont vides depuis novembre 2021. Cette propriété d'une superficie de 10 hectares avait été achetée en 2018, par Evariste Ndayishimiye, encore Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, à Charles Ntahondereye, retraité de la PNB pour un montant de 25 millions de fbu.

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Deux vaches tuées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 25 août 2022, sur la colline Magamba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, deux vaches dont l'une était en gestation se trouvant dans l'étable appartenant à un nommé Nkeshimana, membre du parti CNDD-FDD, ont été tuées brûlées par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, cet incident a eu lieu pendant que toute la famille était dans les champs. Selon les mêmes sources, le lendemain, en date du 26 août 2022, vers 2 heures du matin, sur cette même colline, l'étable d'un certain Thierry, membre du parti CNDD-FDD a été aussi brûlée par de gens non identifiés mais trois vaches qui s'y trouvaient ont été sauvées.

Des manuels scolaires brûlés en commune Mbuye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 août 2022 indique qu'en date du 20 août

2022, dans la nuit, à l'ECOFO Kibumbu, commune Mbuye, province Muramvya, 134 livres d'élèves, 13 livres pour guide d'enseignants, 1 armoire et 3 bancs pupitres ont été brûlés par des inconnus qui se sont introduits à l'intérieur de cette école. Selon des sources sur place, ces gens non identifiés ont cassé 4 vitres de fenêtres et ont défoncé la porte de la classe de la 4^{ème} année avant de brûler ce matériel scolaire. Selon les mêmes sources, en date du 21 août 2022, Pasteur Misago, âgé de 60 ans, veilleur à cette école a été arrêté et a été conduit au cachot du poste de police de la localité pour des raisons d'enquête.

Des entraînements paramilitaires en commune Vumbi, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 août 2022 indique qu'en date du 16 août 2022, sur la colline Kirima, commune Vumbi, province Kirundo, des membres de la milice

Imbonerakure dirigés par un certain Salvator ont subi des entraînements paramilitaires en tenues militaires et policières. Selon des sources sur place, ces entraînements étaient de les préparer à participer aux opérations en RDC. Selon les mêmes sources, ils se sont regroupés sur la RN14, tout près de la paroisse Gasura.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie et à l'intégrité physique.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, à la justice et aux DESC dans les

différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.